



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ÎLE-DE-FRANCE

REX Rénovation de la Grande Halle- Voyageurs de la gare d'Etampes et Martinets Noirs



Auteurs :

CORA CREMEZI CHARLET

Bruit/qualité de l'air/biodiversité

SNCF - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CÉLIE MURET

Stagiaire biodiversité

SNCF - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MICKAËL HAMON

Cellule Maîtrise de la Végétation

SNCF INFRA – PROJET SYSTEME INGENIERIE - DEPARTEMENT LIGNES VOIES ENVIRONNEMENT - DIVISION ENVIRONNEMENT

JEAN-FRANÇOIS THAUVIN

Adjoint gare au Directeur de projet unique SDA

SNCF – TRANSILIEEN – DIRECTION DELEGUEE DES GARES TRANSILIEENNES

Isabelle Moreau Bennabi

Responsable LPO Île de France

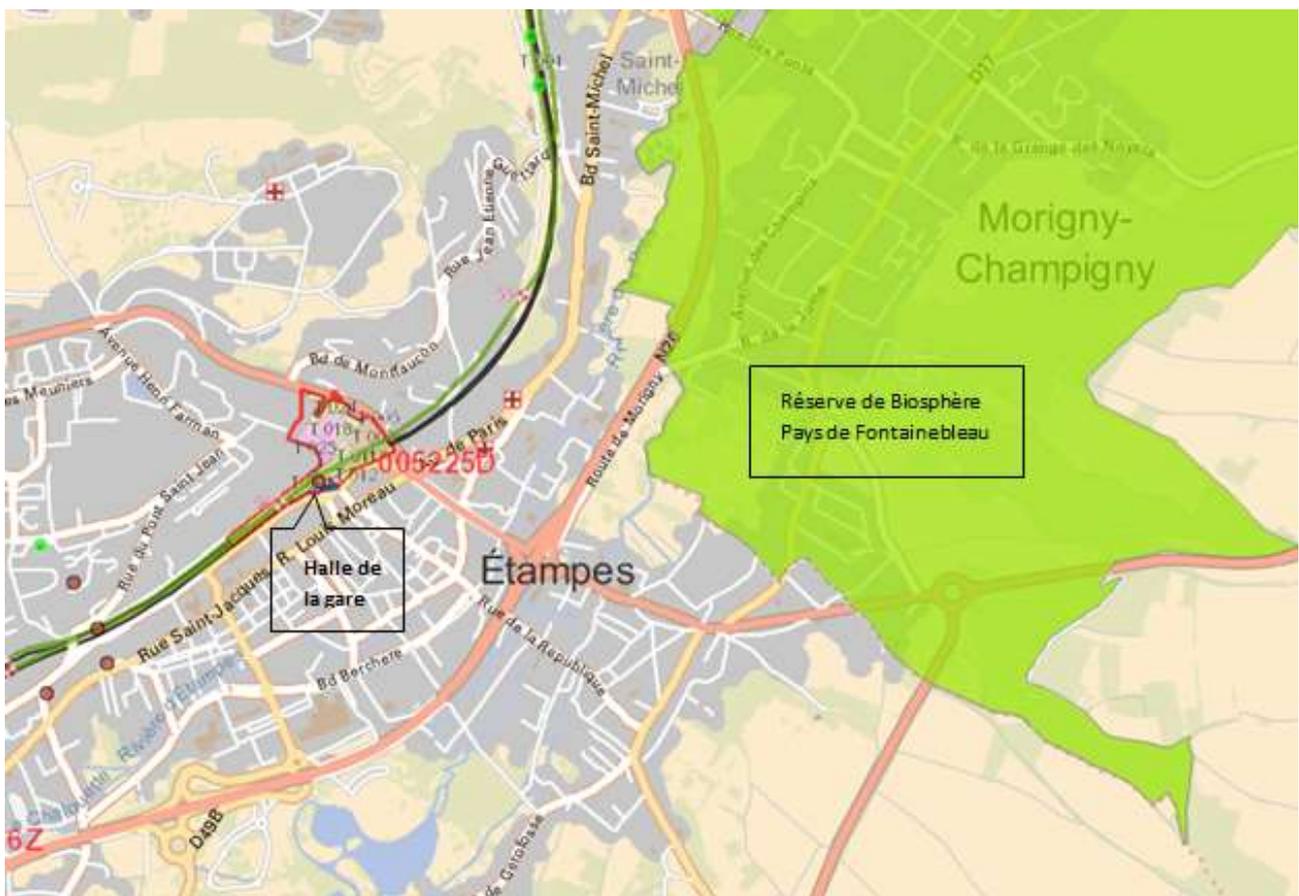
Août 2014

Ce REX a pour volonté d’alerter les personnes responsables des travaux de rénovation sur la nécessité de prendre en compte la faune et la flore présentes lors de la programmation des chantiers. L’exemple qui sert ici de support concerne la rénovation de la halle voyageur de la gare d’Etampes au sein de laquelle niche des Martinets Noirs, une espèce protégée.

IMPLANTATION

La ville d’Etampes dans le département de l’Essonne (91 150) est située dans un environnement peu urbanisé et à proximité d’une réserve de Biosphère, celle du Pays de Fontainebleau. Cette réserve concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés.

La Gare d’ETAMPES



La Grande Halle-Voyageur de la gare

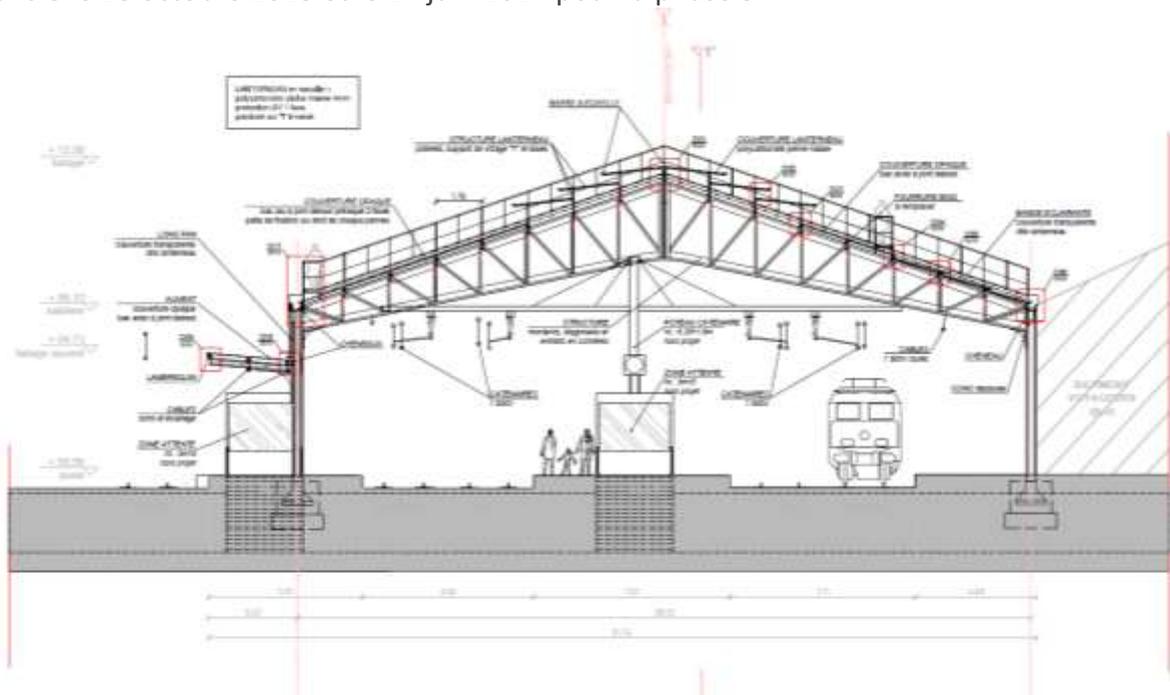


NATURE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

Sur la grande halle-voyageurs, les éléments de couverture opaques et translucides existants ont été remplacés, et les lanterneaux ont retrouvé leur dimension d'origine (6 trames au lieu de 4) de manière à améliorer très sensiblement le niveau d'éclairage naturel des quais. La charpente a été révisée et entièrement repeinte d'une couleur choisie dans le respect de son passé et en harmonie avec les ouvrages voisins existants. Les produits mis en œuvre sur ces ouvrages sont neutres et discrets dans le paysage bâti existant.

L'**auvent** a été rénové de la même manière que la grande halle.

Les travaux ont été divisés en trois phases correspondant à trois parties de la halle mais qui commencent toutes par l'installation d'échafaudages et la mise en place de bâches. Les échafaudages ont été installés sur la période comprise entre le 4 mars et le 21 octobre 2013 pour la phase 1, entre le 1^{er} avril 2013 et le 20 juin 2014 pour la phase 2 et entre le 28 octobre 2013 et le 27 juin 2014 pour la phase 3.



Des emplacements sont définis avec l'aide la LPO (voir photo en annexe 1) et l'ONCFS préconise un type de nichoir. Un schéma est alors dessiné en interne. Il s'agit d'un livrable professionnel créé avec le logiciel de dessin industriel AUTOCAD.

Une deuxième visite est organisée afin de réunir la DDGT (Maitrise d'ouvrage déléguée), PSIGT-LVE ENV, G&C, la LPO et les représentants des entreprises, « maitre d'œuvre travaux », « chargée d'affaire » et « conducteur de travaux ». Cette visite a permis de définir le nombre de nichoirs à poser ainsi que les conditions et détails techniques nécessaires à cette opération. Ces choix ont pu être validés grâce à la réalisation d'une maquette des nichoirs présentée lors de cette visite. Au sein de la Halle il a été décidé de poser 18 nichoirs.

Suite aux conclusions de l'ONCFS à l'issue des visites, la demande de dérogation auprès du Préfet est devenue superflue.

3- La pose des nichoirs

La LPO préconise un certain nombre de modifications au schéma proposé en interne pour les nichoirs, notamment d'utiliser des plaques de bois et non d'acier pour la réalisation des nichoirs. Le schéma initialement proposé est donc modifié (voir schéma en annexe 2), les nichoirs sont fabriqués et posés.

Ainsi les travaux ont pu continuer.

L'année suivante la LPO confirme la réussite de cette opération puisque les nids artificiels sont occupés (voir photos en annexe 3).

Budget

A titre indicatif, dans le cas présent, la pose de ces nichoirs a permis de pouvoir réaliser les travaux et ce sans interruption. Cette opération peut être chiffrée de la façon suivante :

- Main d'œuvre :
 - Chargé d'affaires en environnement : 3 jours à 82 € de l'heure = 1 968 €
 - Dessinateur (pour le schéma des nichoirs) : 4 heures à 73 € de l'heure = 292 €
- Nichoirs : Le modèle adapté est à 111 € (prix entreprise accepté) ici 18 nichoirs ont été nécessaires = 1 998 €

Soit un total de 4 258 € pour des nichoirs peints et posés. Cette somme minimale a permis d'éviter des surcoûts très importants, notamment dus au report de travaux et / ou à la perte de sillons.

PRÉCONISATIONS

Afin d'éviter ce genre de situation qui peut mettre en péril des travaux et impacter l'image de l'entreprise, certaines préconisations peuvent être faites afin de mettre en œuvre une démarche systématique.

Lorsque des travaux sont envisagés, il est nécessaire de se renseigner en amont sur :

- les espèces qui sont susceptibles de trouver refuge soit dans le bâtiment soit dans son environnement proche,
- les potentielles zones protégées environnantes.

Si la présence d'espèces ou de zones protégées est confirmée il est alors impératif :

- de se renseigner sur les conditions dans lesquels les travaux peuvent être envisagés et sur les dérogations possibles,
- d'adapter le planning des travaux au comportement de l'espèce (nidification, reproduction, ...),
- de prévoir dans le planning le temps nécessaire pour la compensation des effets des travaux (pose de nichoirs, d'abris, ...). Attention ces installations doivent être adaptées aux espèces visées. Il est donc nécessaire de se renseigner sur le type d'abri à prévoir (dimensions, forme, matériau, ...), sur les emplacements utiles ainsi que sur la période la plus appropriée pour réaliser ces installations.

Évaluation de la mise en place des nichoirs :

- vérifier les années suivantes si la nidification est effective par des observations des agents ou des bénévoles LPO.

Ces renseignements peuvent être fournis soit par le COREN de la région concernée par les travaux, soit par les associations de protection de la nature comme la LPO.

ANNEXE 1 : Emplacements définis pour la pose de nichoirs



ANNEXE 3 : Occupation des nichoirs posés

